AIDES

Microcrédit personnel

Publics concernés

Apprenti , Demandeur d'emploi , Étudiant , Jeune actif , Lycéen , Particulier

Domaines secondaires

Égalité , Solidarité

Vous souhaitez concrétiser un projet - particulièrement d'accès à l'emploi ou la formation - qui nécessite un prêt bancaire et celui-ci vous a été refusé ? Le microcrédit personnel régional Nouvelle-Aquitaine peut vous permettre de rebondir via un accompagnement spécifique et un réseau de partenaires bancaires.

Échéances

Tout le long de l'année en contactant les plateformes microcrédits soutenues par la Région et la Caisse des Dépôts.

Objectifs

Développer le « microcrédit personnel » sur le territoire Nouvelle-Aquitaine en soutenant l'accompagnement des bénéficiaires
Répondre aux besoins de celles et ceux qui, en situation difficile, se sont vu refuser un prêt nécessaire à la concrétisation d'un projet.

Bénéficiaires

Ouvert à toutes les personnes, habitant la région Nouvelle-Aquitaine, qui rencontrent des difficultés pour l'accès au crédit, quel que soit leur statut, leur âge ou leur situation au regard du handicap par exemple.

Montant

Le prêt peut aller de 300 à 8 000 euros sur une durée de 6 mois à 7 ans. Les projets éligibles sont en priorité l'accès à la formation, à l'emploi et l'accès à la mobilité.

Critères de sélection

Habiter la Nouvelle-Aquitaine,
Etre exclu du crédit classique,
L'octroi du prêt est soumis à l'accord de l'établissement prêteur auprès duquel la demande est déposée après examen des capacités à rembourser, du «reste à vivre»...

Comment faire ma demande ?

Vous devez prendre contact avec la plateforme microcrédit de votre département d'habitation soutenue par la Région et la Caisse des Dépôts, qui vous accompagnera dans votre démarche de demande d'un microcrédit. La liste des plateformes par département est disponible en téléchargement ci-dessous.

Correspondants

Service Égalité, Vie Associative, Solidarité

05 49 38 47 10